

Séance du 28 mars 2013

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 22 mars 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Darmendrail, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Pommiez présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Crypte du cimetière Saint-Léon - Acquisition d'une fresque et demandes de subventions.

La Ville de Bayonne est propriétaire de la crypte du cimetière Saint-Léon, monument funéraire construit à l'initiative des associations d'anciens combattants, abritant les restes des corps de soldats morts lors des deux guerres mondiales.

Afin de commémorer le centenaire de la guerre 1914-1918, le Souvenir français sollicite la Ville de Bayonne pour l'acquisition et la pose d'une fresque de l'artiste Pierre-Yves Fontaine, représentant une scène de vie dans une tranchée. La pose de cette fresque, mesurant 18 mètres de long, est envisagée sur les deux murs du couloir de la crypte et nécessite quelques travaux préalables, notamment des travaux de menuiserie, peinture, éclairage, traitement des urnes mortuaires.

Le montant total des opérations d'acquisition, de travaux et de pose de la fresque, est estimé à 25 000 € TTC :

- acquisition de l'œuvre : 5 500 €,
- travaux de restauration de la crypte, y compris pose de l'œuvre : 19 500 €.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires à cet achat et à solliciter les subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des partenaires potentiels (ministère de la Défense, Souvenir français, Office national des anciens combattants, ...).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.